



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **LE FONDS VERT** pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires

**DOSSIER DE PRESSE  
COMITÉ DE SUIVI RÉGIONAL  
DU FONDS VERT DU 4 DÉCEMBRE 2023**



**FRANCE  
NATION  
VERTE** 

Agir • Mobiliser • Accélérer

# Deuxième comité régional de suivi du fonds vert Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, dit « fonds vert », mis en place par le Gouvernement en 2023, a pour objectif d'aider les territoires à renforcer leurs performances environnementales, à s'adapter au changement climatique et à améliorer le cadre de vie des habitants.

Le fonds vert est abondé à hauteur de deux milliards d'euros au plan national. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dotée d'une enveloppe de crédits de 160 M€ en 2023.

Ces crédits sont placés sous la responsabilité du préfet de région et des préfets de département pour l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans une logique d'équité territoriale au bénéfice des

projets portés prioritairement par les collectivités territoriales et leurs groupements.

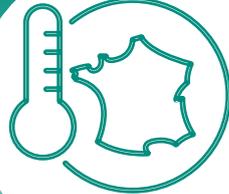
Ces projets peuvent également émaner d'établissements publics locaux ou opérateurs désignés par les collectivités, d'aménageurs publics, d'organismes fonciers solidaires, de bailleurs sociaux, d'entreprises privées (sous réserve de l'accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement et du respect de la réglementation européenne des aides d'État), d'établissements publics locaux mais aussi d'établissements publics de l'État ou groupements d'intérêt public, d'associations ou fondations, de structures professionnelles gestionnaires d'aires protégées, de gestionnaires et propriétaires forestiers, ainsi que de gestionnaires d'infrastructures de transport et de ports.

**Le fonds vert se décline selon les treize mesures suivantes dont un volet transversal d'appui en ingénierie de projet :**



## Le renforcement de la performance environnementale des territoires

- Rénovation énergétique de bâtiments publics
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public



## L'adaptation du territoire au changement climatique

- Renaturation des villes
- Prévention des risques naturels : inondations, incendies de forêt, déstabilisation de terrains, érosion du trait de côte, avalanches et éboulements



## L'amélioration du cadre de vie

- Accompagnement au déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)
- Développement du covoiturage
- Recyclage des friches
- Préservation de la biodiversité

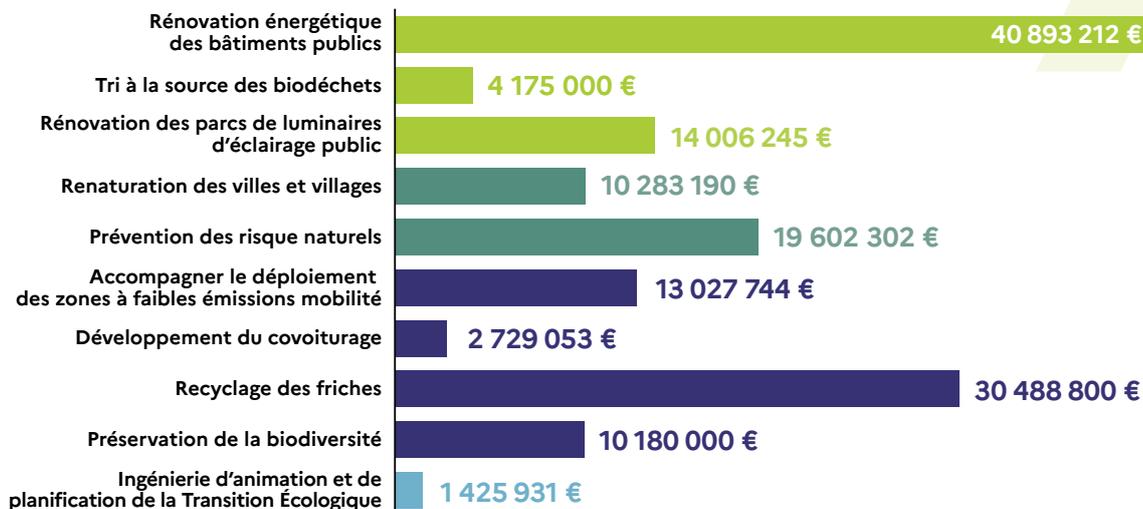
Le deuxième comité de suivi régional du fonds vert s'est tenu le 04 décembre dernier sous la présidence de M. Didier Mamis, secrétaire général pour les affaires régionales et Mme Anne Claudius-Petit, présidente de la commission transition énergétique, stratégie des déchets, Qualité de l'air du Conseil régional

Ce comité a rassemblé les représentants des préfets de département, des présidents d'EPCI, des conseils départementaux et des associations d'élus de la région, ainsi que les services de l'État pilotes de l'instruction des demandes de financement (DREAL, Agence de l'Eau, ADEME) ainsi que la Banque des territoires et

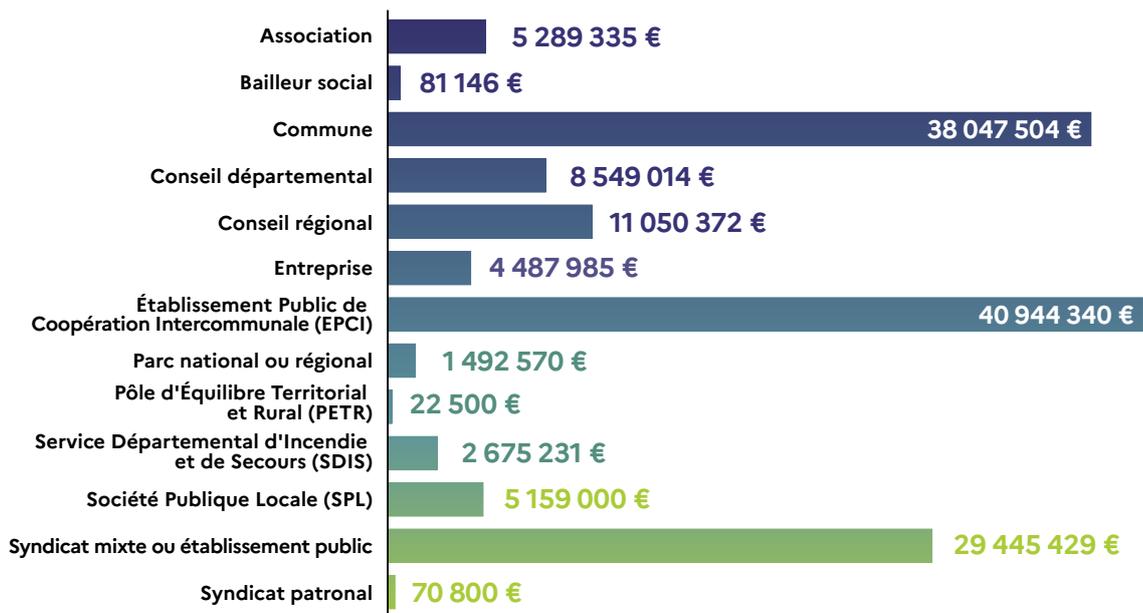
l'Établissement public foncier de la région. Il a permis de réaliser un état d'avancement du fonds vert en région, de partager le retour d'expérience après plusieurs mois de mise en œuvre et d'esquisser les perspectives pour l'année 2024 notamment en regard des mesures nouvelles en faveur de la rénovation thermique du bâti scolaire (500 M€ au plan national) et le soutien en ingénierie aux projets industriels (100 M€ au plan national) pour les territoires d'industrie. Un échange a également eu lieu pour présenter la stratégie État Région en matière de planification écologique qui pourra s'appuyer notamment sur l'apport financier du fonds vert pour son déploiement en région.

À date, le fonds vert a permis de soutenir 548 projets pour 147 millions d'euros de subvention (et certainement 160 M€ à la fin de l'exercice 2023) et de générer près d'un milliard d'investissement en région. 1063 demandes ont été déposées et près de 80 % d'entre elles ont été instruites par les services et opérateurs de l'État.

### La répartition des crédits fonds vert se matérialise entre les mesures et axes comme suit :



### Et par catégorie de bénéficiaires :



Les projets financés par le fonds vert feront l'objet d'une publication début 2024.

### Le comité régional de suivi a également évoqué en séance l'impact du Fonds Vert sur :



La réduction de consommation d'énergie\* avec un gain énergétique moyen de **40 %** pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments



La rénovation de **35 %** des lampadaires dans le parc total, soit un taux largement supérieur à la cible de 10%\*



L'augmentation du volume de biodéchets collectés et valorisés : **2,75 millions** de résidents supplémentaires seront couverts par une solution de tri à la source des biodéchets\*



La valorisation de friches foncières :  
 • **57 hectares** de friches recyclés  
 • **1 000 nouveaux logements** créés, dont 400 à vocation sociale



Le développement de moyens de prévention contre les risques naturels avec notamment la protection de **2,61 millions** d'habitants contre le risque inondations\*

\*Résultats provisoires de novembre 2023 sur la base des données déclarées par les porteurs de projet

# Exemples de projets soutenus par le Fonds Vert partagés en séance



## LES MESURES SOUTENUES AU NIVEAU RÉGIONAL



### Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets Amélioration de la gestion des déchets alimentaires par la Métropole Aix-Marseille-Provence – 2023 - 2027

Le projet concerne la mise en œuvre de dispositifs de tri à la

source des biodéchets afin de réaliser :

- La **collecte séparée** des déchets alimentaires en points d'apport volontaire dans les centres-villes et noyaux villageois
- La collecte séparée des déchets alimentaires en porte à porte pour les résidences qui ne peuvent pas pratiquer le compostage partagé
- L'encouragement des habitants du reste du territoire à opter pour des solutions de gestion de proximité, telles que le compostage individuel

Il offrira une **solution de tri à la source des biodéchets pour 1 500 000 habitants** et permettra de **valoriser chaque année 45 000 tonnes de biodéchets**.

Cette démarche permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de vie des habitants de la métropole. L'objectif est de déployer chaque année 7000 composteurs individuels, 1000 lombricomposteurs et 90 sites de compostages partagés et en complément, de déployer progressivement de la collecte sélective sur l'ensemble des secteurs de la métropole jusqu'en 2027 (Marseille, Est de la métropole et l'Ouest).

Ce projet d'un montant total de 11 millions d'euros est **subventionné par le Fonds Vert à hauteur de 2,850 millions d'euros**.



### Préservation de la biodiversité

#### Lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur connaît une prolifération des espèces végétales exotiques envahissantes. Ces espèces, souvent pionnières, s'implantent et concurrencent la flore indigène, entraînant une réduction de la

biodiversité et un déséquilibre des écosystèmes.

En 2023, **huit opérations** d'envergure ont été lancées **pour lutter contre cette menace écologique** et consistent à éliminer les espèces invasives

et **favoriser la recolonisation naturelle par des espèces indigènes et patrimoniales**.

Parmi ces initiatives, le Parc national de Port-Cros porte deux actions dont le coût total s'élève à 310 000 € et qui sont **subventionnés par le Fonds Vert à hauteur de 263 000 €** :

- L'éradication des « Griffes de Sorcières » sur quatre sites (78 hectares) : le Tombolo de Giens, l'îlot Longue, l'îlot de Bagaud et la Presqu'île du Grand Langoustier.
- L'arrachage du « Mimosa Argenté », sur les sites du cap Lardier et de Pardigon, sur 8,2 hectares.



### Recyclage foncier des friches Bilan 2023

**33 opérations de reconversion des friches** ont été sélectionnées avec pour objectifs de **transformer des espaces anthropisés et délaissés**

**en zones revitalisées à haute valeur ajoutée** pour les communautés locales avec notamment :

- La création d'un écoquartier Centre-Ville/Gare (Friche Duclos) à Septèmes-les-Vallons
  - Objectif : Acquisition et rénovation de 8 000 m<sup>2</sup> pour **créer 345 logements, dont 40% de logements sociaux**
  - Ce projet d'un montant total de 70,4 millions d'euros est subventionné par le Fonds Vert à hauteur de **1,8 million d'euros**

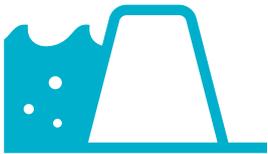
- La **requalification d'un ensemble de bâtiments communaux dégradés et la création d'un équipement culturel Plan Porte d'Orange**, dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de la ville de Carpentras (PNRQAD) (76 millions d'euros d'investissement dont **1,2 million d'euros de subvention du Fonds Vert**)

Au titre de la mesure de recyclage du foncier, **le Fonds Vert aura subventionné, en 2023, 30,48 millions d'euros sur les 33 projets retenus**.



# LES MESURES SOUTENUES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

## Département des Hautes-Alpes



### Réhabilitation de la digue de l'Argentière par la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Ce projet s'inscrit dans une démarche de **prévention des risques naturels** par la gestion des ouvrages de protection contre les crues torrentielles.

Les travaux de réhabilitation concernent la digue en rive droite de la Durance à L'Argentière-La Bessée,

d'une longueur de 1 045 mètres, visant à **conforter le niveau de protection du centre-ville de la commune** et de ses 2 500 habitants.

Ce projet d'un montant total de 1,148 million d'euros est **subventionné par le Fonds Vert à hauteur de 344 000 euros**.

## Département des Bouches-du-Rhône



### Connexion Électrique des Navires à Quai (CENAQ) du pôle croisière par le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)

Depuis 2012, le GPMM a développé une expertise notable dans la mise en œuvre de projets visant à **connecter électriquement les navires à quai** (CENAQ). Fort de son succès dans l'équipement des

quais pour le trafic de ferry vers la Corse, le GPMM a prévu d'étendre cette technologie au pôle croisière.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la zone ZFE-m de Marseille, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, et

consiste à **raccorder électriquement deux navires de croisière simultanément au môle Léon Gourret, en plus des ferrys**.

Le projet prévoit d'économiser 4 743 tonnes de carburants annuellement, représentant ainsi une réduction des émissions de 15 035 tonnes de CO<sub>2</sub> et de 192 tonnes de polluants (dont 30 tonnes de SO<sub>x</sub>, 157 tonnes de NO<sub>x</sub>, et 5 tonnes de particules fines) chaque année.

Ce projet d'un montant total de 12,86 millions d'euros est **subventionné par le Fonds Vert à hauteur de 5 millions d'euros**.

## Département des Alpes-de-Haute-Provence

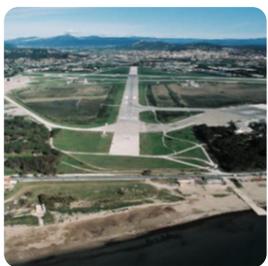


### Protection contre les chutes de blocs dans la commune de Mézel

Le projet consiste à protéger la partie Sud du village et le secteur de « la Chapelle » contre les chutes de blocs. Ces travaux sont très importants pour la

protection des habitants et des infrastructures. Ce projet d'un montant total de 400 000 euros est **subventionné par le Fonds Vert à hauteur de 120 000 euros**, traduisant ainsi l'engagement de l'État pour la résilience des communautés locales face aux risques naturels.

## Département du Var



### Rénovation du pélicandrome de Hyères par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SIDS) du Var

Le site du Pélicandrome de Hyères joue un rôle crucial dans la **gestion des feux de forêt** en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette base revêt une importance stratégique qui

dépasse les limites du département du Var en raison des limitations et des contraintes des installations existantes dans les départements limitrophes.

Le projet de réhabilitation permettra **d'avitailer les avions bombardiers d'eau de type DASH avec 10 tonnes de mélange eau/retardant en moins de 6 minutes**, améliorant ainsi considérablement l'efficacité des interventions.

Le projet comprend :

- Une zone de remplissage et de roulement pour les avions, s'étendant sur 8 000 m<sup>2</sup>, qui sera rénovée et étendue
- Des installations techniques avancées pour la production et l'injection du mélange eau-retardant, comprenant citernes, pompes et circuits de remplissage
- Un bâtiment de 160 m<sup>2</sup> dédié à l'accueil du personnel et des équipages de la Sécurité Civile durant les périodes à haut risque d'incendie

Le coût total du projet s'élève à 4,869 millions d'euros et est **subventionné à hauteur de 1,08 million d'euros par le Fonds Vert**.





## LE FONDS VERT

pour l'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

### Contact Presse

[pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

### Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

[www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



L'outil numérique, **Démarches simplifiées**, permet à chaque porteur de projet de saisir sa demande d'aide et de suivre l'instruction de son dossier.

[aides-territoires.fr/fondsvert](http://aides-territoires.fr/fondsvert)



**FRANCE  
NATION  
VERTE** >

Agir • Mobiliser • Accélérer

